

**Séance plénière extraordinaire****DATE ET HEURE – LIEU – LISTE DES PRÉSENCES – ORDRE DU JOUR**

Date et heure	Lundi 27 mars 2017, de 20h00 à 20h45
Lieu	Salle de la maison de commune, Vétroz
Présents	26 conseillers généraux 5 conseillers communaux : M. Olivier Cottagnoud (président), M. André Fontannaz (vice-président), M. Fabrice Germanier, Mme Lydia Moix, M. Fabien Papilloud. Administration communale : M. Laurent Seppey (secrétaire communal) Public : ~6, presse : 0
Excusés	M. Jean-Benoît Genoud, Mme Sarah Dischl, M. Nicolas Cagnazzo, M. Sasha Calati.

Ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour	1
2. Approbation du procès-verbal de la séance plénière ordinaire (législature précédente) du 19 décembre 2016	1
3. Approbation du procès-verbal de la séance plénière constitutive du 30 janvier 2017	2
4. Approbation du règlement du Conseil général	2
5. Informations de la part de l'Exécutif	5
6. Divers	5

DÉLIBÉRATIONS

Le président du Conseil général, M. Pierre-Michel Venetz, ouvre la séance.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Les groupes DC, PLR, AV et UDC acceptent l'ordre du jour tel que proposé.

M. Pierre Mange fait remarquer qu'il s'agit d'une séance extraordinaire et non ordinaire.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE ORDINAIRE (LÉGISLATURE PRÉCÉDENTE) DU 19 DÉCEMBRE 2016

Le président fait remarquer qu'en absence de remarques, le PV de la législature précédente est tacitement accepté.

Le PV de la séance plénière ordinaire du 19 décembre 2016 est accepté à l'unanimité.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE CONSTITUTIVE DU 30 JANVIER 2017

Les groupes PLR, AV, UDC, PDC acceptent le PV de la dernière séance.

Le PV est accepté à l'unanimité.

4. APPROBATION DU RÈGLEMENT DU CONSEIL GÉNÉRAL

Les groupes AV, DC, LR et UDC entrent en matière.

PRÉSENTATION

M. Dominique Kuster, rapporteur de la commission, lit le rapport de la commission. Il précise qu'un rapport complémentaire a été diffusé le jour même pour donner le point de vue de la commission sur les derniers amendements proposés.

DISCUSSION ET VOTE

M. P.-M. Venetz précise que la présentation aura lieu article par article et que ceux ne faisant l'objet d'aucune remarque seront acceptés tacitement (et ne seront pas mentionnés dans le tableau suivant).

Il précise que l'amendement du groupe DC a été envoyé dans les délais, ce qui n'est pas le cas des amendements du groupe AV. Mais pour faire avancer les choses, le Bureau a décidé de les traiter en urgence durant le weekend.

Préambule	Modification de date		Unanimité
Article 3	Modification	Amendement AV	Unanimité
Article 5	Modification	Amendement AV	Unanimité
Article 8			
Al. 4	Modification		Unanimité
Al. 5	Suppression		Unanimité
Al. 6	Suppression		Unanimité
Article 13			
Al. 9	Suppression		Unanimité
Al. 13	Modification	Amendement DC	Refusé (10 oui, 15 non)
		Règlement	Accepté (15 oui, 10 non)
Al. 14	Nouveau	Amendement AV	Refusé (6 oui, 15 non, 3 abstentions)
Article 18			
Al. 1	Suppression		Unanimité

Conseil général de Vétroz – Séance extraordinaire

Article 20	Modification	Amendement AV	Unanimité
Article 25t			
Al. 1	Modification		Unanimité
Al. 3	Modification		Unanimité
Article 27			
Al. 3	Modification		Unanimité
Article 29			
Al. 1	Modification		Unanimité
Al. 2	Suppression		Unanimité
Al. 3	Suppression		Unanimité
Article 30			
Al. 1	Modification		Unanimité
Al. 6	Nouveau		Unanimité
Article 34			
Al. 2	Modification		Unanimité
Al. 3	Suppression		Unanimité
Article 35			
Al. 1	Nouveau		Unanimité
Al. 2	Nouveau		Unanimité
Al. 3	Nouveau		Unanimité
Al. 4	Nouveau		Unanimité
Al. 5	Nouveau		Unanimité
Article 37			
Al. 1	Nouveau		Unanimité
Al. 2	Nouveau		Unanimité
Al. 3	Nouveau		Unanimité
Article 38			
Al. 1	Nouveau		Unanimité
Al. 2	Nouveau		Unanimité
Al. 3	Nouveau		Unanimité

Conseil général de Vétroz – Séance extraordinaire

Al. 4	Nouveau		Unanimité
Al. 5	Nouveau		Unanimité
Al. 6	Nouveau		Unanimité
Article 39			
Al. 1	Nouveau		Unanimité
Al. 2	Nouveau		Unanimité
Al. 3	Nouveau		Unanimité
Al. 4	Nouveau		Unanimité
Al. 5	Nouveau		Unanimité
Al. 6	Nouveau		Unanimité
Al. 7	Nouveau		Unanimité
Article 40			
Al. 1	Modification	Amendement Bureau	Accepté (24 oui, 1 abstention)
Al. 2	Modification	Amendement Bureau	Refusé (2 oui, 18 non, 5 abstention)
Al. 6	Modification	Amendement Bureau	Unanimité
Al. 7	Modification	Amendement Bureau	Unanimité
Article 42			
Article 46			
Nouveau chapitre			
Article 40 (nouveau)			
Al. 1	Nouveau	Amendement AV	Refusé (21 non)
		Proposition Bureau	Unanimité
Al. 2	Nouveau	Amendement AV	Refusé (21 non)
		Proposition Bureau	Unanimité
Article 41 (nouveau)			
		Proposition Bureau	Refusé

Au terme de la discussion article par article, la parole n'est pas demandée et le président demande une acceptation formelle du règlement tel qu'amendé.

Le règlement amendé est accepté à l'unanimité en première lecture. Les tarifs des diverses indemnités seront débattus lors de la prochaine séance.

Le président remercie les membres de la commission.

5. INFORMATIONS DE LA PART DE L'EXÉCUTIF

M. Olivier Cottagnoud, président de la municipalité, informe que la date retenue pour la réception de M. Frédéric Favre élu au Conseil d'état est fixée au 9 juin dès le début de l'après-midi. Programme et invitations suivront.

Il informe que le règlement des déchets est rédigé et la commission ad hoc y travaille actuellement. Ce sont les aspects financiers qui vont poser le plus de difficultés, en particulier la fixation de la taxe de départ. Il ne garantit pas que le règlement sera effectif au 1^{er} janvier 2018.

Il informe qu'une commission bourgeoise a été nommée comprenant MM P. Sauthier, P. Coudray et B. Pilllet.

Il annonce que la vente de la route de la bourgeoisie à la commune aura peu d'incidence sur les finances bourgeoises.

Il prévient qu'il faudrait investir au moins Fr. 200'000.- dans le bâtiment du Relais du Valais mais que le financement manque.

Il encourage les conseillers généraux non bourgeois à faire une demande.

Mme Lydia Moix informe que pour la prochaine année scolaire il y a 580 élèves inscrits, l'Etat octroie l'ouverture d'une 28^{ème} salle de classe, qu'il faudra financer. Elle avertit qu'après ça, il n'y aura plus de salles disponibles.

M. Fabien Papilloud annonce divers événements :

- 8 avril il y aura la mise en eau des étangs temporaires.
- 13 mai, intercommunale de la « suisse Bouge » contre la commune d'Ardon.
- 19 mai, fête des voisins.
- 9 juin, remise des diplômes de français.
- Durant l'été, activités entre les jeunes et les sociétés locales.

Il annonce qu'un appel d'offre est en cours pour le futur local des pompiers. Début des travaux encore prévu cette année. Il annonce également avoir été nommé président de l'office du tourisme.

M. André Fontannaz informe qu'il y aura une demande de crédit supplémentaire pour le torrent fontaine et moulin, le Conseil municipal ayant décidé de modifier le projet en le sécurisant avec des barrières, à cause de la crèche et des manifestations à proximité.

Un petit dépotoir sera créé au sommet de la route de Bassins pour des raisons de sécurité.

M. Fabrice Germanier informe que le Grand Conseil valaisan a adopté une nouvelle loi sur les constructions et qu'un premier projet d'ordonnance est prévu pour la fin de l'année, il n'y aura donc pas de modèle de règlement communal avant 2018. Le délai est encore plus grand pour la révision du plan d'affectation des zones.

Il précise que depuis un mois il n'y a plus de responsable des constructions mais qu'une personne a donné son accord de principe pour le poste.

6. DIVERS

M. Xavier Berthouzoz lit la question écrite qu'il a soumis au Conseil municipal et déposé en début de séance (Voir annexe PV_CG_20170327_1_question_berthouzoz.pdf).

M. O. Cottagnoud donne déjà quelques éléments de réponse :

- l'encaissement se fera dorénavant dès la rentrée
- un compte bancaire a été ouvert pour la direction des écoles
- les deux propositions vont être étudiées

Mme L. Moix précise que les frais d'écologie dépendent du professeur. Normalement ils sont standard, mais certaines sorties peuvent engendrer des frais supplémentaires.

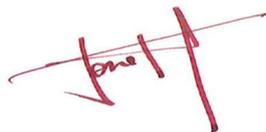
M. O. Cottagnoud précise que le budget pour la réception de M. Favre est entièrement à la charge de la commune et qu'il y a des recommandations sur le nombre d'invités, l'ordre de grandeur du budget est entre 60 et 80 mille francs.

M. D. Kuster demande au secrétaire communal que l'installation sonore soit révisée, la qualité du dernier enregistrement était médiocre et tout le monde a pu constater ce soir que les micros sans fil posent problème.

M. A. Roh annonce qu'il a déposé une question écrite à l'attention du Bureau pour l'établissement de formulaires types pour améliorer la rapidité de traitement et en donne lecture (Voir annexes PV_CG_20170327_2_question_roh*.pdf).

Le Président clôt la séance à 22h15.

Ainsi fait à Vétroz, le 15 mai 2017.



PIERRE-MICHEL VENETZ
Président du Conseil général



DOMINIQUE KUSTER
Secrétaire du Conseil général